

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le neuf décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles GADILLE, maire.

Présents : AUNAVE Philippe, AYNARD Valérie, AZEMARD Annick, BLANC-GARIN Michelle, CHARROIS Jean-Paul, COUTURIER Danièle, GILLET Ghislaine, JOUVION Didier, JULLIAN Véronique, LAFORGUE Isabelle, MEGER Patrick, PORTAL François, REVEILLON Odile, SAADI Jérôme, VERDIER Ludovic, VIDAL Jean-Marc.

Absents excusés :

♦ CREGUT Laetitia, BOUE Pascale

Secrétaire de séance : François PORTAL

Le PV de la séance du 12/11/2020 est approuvé à l'unanimité.

2020-12-52 : SMEG DISSIMULATION DU RESEAU ELECTRIQUE - CHEMIN DE BOISSIERE – OPERATION 19-REN-17

La commune sollicite le SMEG pour étudier la possibilité d'enfouir les réseaux secs aériens du Chemin de Boissière dans la prolongation des travaux de dissimulation effectués auparavant sur la route de Poulx. Le Chemin de Boissière peut être considéré comme une impasse commençant au carrefour d'avec la route de Poulx, représentant un linéaire d'environ 150m. Le raccordement se fera au carrefour de la route de Poulx. Ce projet s'élève à 71 969,50 € HT soit 86 363,40 € TTC. La commune n'a aucune participation à verser.

Adopté à l'unanimité

2020-12-53 : SMEG TELECOMMUNICATION - CHEMIN DE BOISSIERE – OPERATION 19-TEL-70

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Télécommunications. Ce projet s'élève à 28 861,00 € HT soit 34 633,20 € TTC.

Adopté à l'unanimité

2020-12-54 : SMEG ECLAIRAGE PUBLIC - CHEMIN DE BOISSIERE - OPERATION 19-EPC-72

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Eclairage Public. Ce projet s'élève à 26 281,90 € HT soit 31 538,28 € TTC.

Adopté à l'unanimité

2020-12-55 : JEUNESSE - PASSEPORT ETE 2021

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer une convention de groupement avec la ville de Nîmes pour les passeports été 2021. Les objectifs du dispositif Passeport Eté sont de développer chez les jeunes de 13 à 23 ans leurs facultés d'autonomie en leur offrant, au cours des vacances d'été, un large éventail d'activités culturelles et sportives.

Adopté à l'unanimité

2020-12-56 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF DE NIMES METROPOLE – EXERCICE 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal prend connaissance des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif exercice 2019 établi par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole. Ces rapports seront mis à la disposition du public dès l'affichage du procès-verbal de cette séance. Après délibération, le Conseil Municipal adopte ces rapports pour l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

2020-12-57 : AUTORISATION D'ENGAGER UNE ACTION DANS LE CONTENTIEUX TEISSEIRE/ LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose la nécessité pour la commune de saisir le juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Nîmes à l'effet d'obtenir la liquidation de l'astreinte prononcée par l'arrêt de la cour d'appel de Nîmes sur la propriété de Mr TEISSEIRE Florent et Mr TEISSEIRE Jean-Pascal, sise Mas St Privat.

Adopté à l'unanimité

2020-12-58 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

Compte tenu du départ d'un fonctionnaire à la retraite et à la réorganisation du service administratif, il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet.

Adopté à l'unanimité

2020-12-59 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2021

Dans l'attente du vote du BP 2021, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables. Selon l'article L.1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

| Chapitres | Crédits votés BP 2020 | Crédits votés BS 2020 | RAR 2019 | Montant Total sans les RAR | Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT |
|--------------|-----------------------|-----------------------|----------------|----------------------------|---|
| Chapitre D20 | 11 000,00 € | 26 790,00 € | 1 099,96 € | 37 790,00 € | 9 447,50 € |
| Chapitre D21 | 158 000,00 € | 40 000,00 € | 68 307,16 € | 198 000,00 € | 49 500,00 € |
| Chapitre D23 | 714 039,10 € | 291 600,00 € | 1 170 674,80 € | 1 005 639,10 € | 251 409,78 € |

| | |
|--------------------|----------------|
| Total BP+BS | 1 241 429,10 € |
|--------------------|----------------|

| | |
|--------------|--------------|
| TOTAL | 310 357,28 € |
|--------------|--------------|

La limite de 310 357,28 € correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité

2020-12-60 : ONF - APPLICATION DU REGIME FORESTIER - RESTRUCTURATION DE LA CONSISTANCE FONCIERE DE LA FORET COMMUNALE DE CABRIERES RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la révision du PLU de la commune, l'ONF est interrogé au titre du porter à connaissance par la DDTM du Gard. C'est l'occasion de mettre à jour l'assiette foncière des terrains communaux bénéficiant du régime forestier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide en conséquence :

1/ la distraction du régime forestier de la parcelle cadastrale A 682

2/ de demander l'application du régime forestier, en garantie de la gestion durable selon les critères d'Helsinki, à la forêt communale de Cabrières pour 0 ha 69 a 28 ca qui s'ajoutent à la forêt communale (570 ha 48 a 59 ca) dont la surface totale est portée à 571 ha 17 a 87 ca. La forêt communale est ainsi augmentée de 0 ha 50 a 51 ca.

Adopté à l'unanimité

2020-12-61 : CONCESSION DE PATURAGE EN FORET COMMUNALE

La commune de Cabrières concède, sous forme de vente d'herbes ou de produits, le pâturage sur les terres désignées dans la convention. Le respect de cette obligation sera vérifié par le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon sur le terrain, en liaison avec l'Office National des Forêts. Cette concession est fixée pour une durée de 5 ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025. La redevance est fixée à 26 € par an.

Adopté à l'unanimité

2020-12-62 : CONVENTION D'UTILISATION DU STADE DE FOOT INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNE DE BEZOUCE

Cabrières, Lédénon, St Gervasy et Bezouce utilisent et entretiennent le stade de foot intercommunal situé à Bezouce. Cette convention permet la participation financière des 4 communes à l'investissement du stade d'honneur et à son entretien. Les 4 communes ont acté la réalisation du vestiaire pour ce stade. La part fixe pour Cabrières concernant cet investissement sera de 8 372.67 €. La convention prend aussi en charge l'entretien du stade réparti entre les communes, soit pour Cabrières 2 371.08 €.

Adopté à l'unanimité

2020-12-63 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS DE MARGUERITTES ET LES COMMUNES DE BEZOUCE, CABRIERES, LEDENON, SAINT GERVASY, SERNHAC ET POULX

Le CCAS de Marguerittes et les communes de Bezouce, Cabrières, Ledenon, Saint Gervasy, Sernhac et Poulx passent une convention qui a pour objet de préciser les modalités de partenariat entre les différentes communes du territoire concernées par la signature d'une convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales (CAF) du Gard prévue pour l'année 2022. La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle fait suite au Contrat Enfance Jeunesse et ajoute une dimension territoriale élargie. Ainsi, la CAF demande de s'appuyer sur un diagnostic partagé sur un territoire déterminé. Le CCAS de Marguerittes fait appel à des étudiants pour élaborer le diagnostic et en supporte les conséquences financières. Les communes se mobilisent autour de ce projet pour leur faciliter les démarches.

Adopté à l'unanimité

2020-12-64 : LES FRANCAS – CONVENTION SEJOURS HIVER POUR LES 11-17 ANS

L'association "Les Francas du Gard" propose aux communes des séjours hiver pour les jeunes collégiens et lycéens de moins de 18 ans prévus pendant les vacances scolaires d'hiver 2021. Le tarif du séjour pour 6 jours et 5 nuits est de 580 € et la prise en charge de l'aide financière par la mairie est de 100 € par enfant domicilié sur la commune pour 5 participants par séjour. Les familles régleront 480 € aux Francas du Gard.

Adopté à l'unanimité

COMPTES RENDUS DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 12/11 :

DM-2020-10 : MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DU MOULIN A VENT ET DES RUES ADJACENTES

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16 octobre 2020. Au regard des critères de sélection des offres et au vu de l'analyse des offres effectuées par la commission d'appel d'offres, le

marché à procédure adaptée ouverte relatif aux travaux d'aménagement du chemin du moulin à vent et des rues adjacentes est attribué à l'offre technique et financière la mieux disante, l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 372 637.00 € HT, soit 447 164.40 € TTC. Le marché est composé d'une tranche ferme à 221 478.00 € HT, d'une tranche optionnelle 1 à 108 889.00 € HT et d'une tranche optionnelle 2 à 42 270.00 € HT.

DM-2020-11 : CONSTRUCTION FOYER SOCIOCULTUREL : AVENANTS MARCHE PUBLIC

Vu les travaux supplémentaires ou modificatifs nécessitant la création de prix nouveaux sur certains lots du marché précité, il est nécessaire d'établir des avenants pour les lots Electricité CFO/CFA - EURL IGE et Plomberie CVC - SARL MENDES Tony.

DM-2020-12 : MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT RUE DU BARRY, PLACE DU BARRY, CHEMIN DU MOULIN A VENT – AVENANT N°1

Par délibération n°2019-03-19 du 28 mars 2019, la maîtrise d'œuvre a été attribuée à INFRAMED Ingénieurs Conseils pour un montant de 18 600 € HT correspondant au montant des travaux estimés à 250 000 € HT. Après réalisation de l'ensemble des études AVP/PRO, il s'avère que le montant des travaux correspondant au projet qui a été validé pour l'ensemble de l'opération est de 371 019 € HT, il est donc nécessaire d'établir un avenant modifiant le forfait de rémunération définitif. Le nouveau montant du marché est porté à 25 229.29 € HT. Le montant total de rémunération incluant la topographie est de 26 829.29 € HT.

La séance est levée à 21h

Vu par nous, Maire de la Commune de Cabrières, pour être affiché le 14 décembre 2020 à la porte de la Mairie.

Fait à Cabrières, le 14 décembre 2020



Le Maire



Gilles GADILLE